



## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 septembre 2018

n° 159-18 C

**Objet :** RD - Modification des statuts de Savoie Déchets

- date de convocation le 21 septembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-sept septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 64

**Aillon-le-Jeune**

**Aillon-le-Vieux**

**Arith**

**Barberaz**

**Barby**

**Bassens**

**Bellecombe-en-Bauges**

**Challes-les-Eaux**

**Chambéry**

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

**Cognin**

**Curienne**

**Doucy-en-Bauges**

**Ecole**

**Jacob-Bellecombette**

**Jarsy**

**La Compôte**

**La Motte-en-Bauges**

**La Motte-Servolex**

**La Ravoire**

**La Thuile**

**Le Châtelard**

**Le Noyer**

**Les Déserts**

**Lescheraines**

**Montagnole**

**Puygros**

**Saint-Alban-Leysse**

**Saint-Baldoph**

**Saint-Cassin**

**Sainte-Reine**

**Saint-François de Sales**

**Saint-Jean-d'Arvey**

**Saint-Jeoire-Prieuré**

**Saint-Sulpice**

**Sonnaz**

**Thoiry**

**Vérel-Pragondran**

**Vimines**

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoaz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Jacqueline Rol

Maryse Fabre

Bernard Januel

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Albert Darvey à Pierre Gerard - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Duperier à Pierre Hemar - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Alain Thieffenat à Anne Manipoud

- conseillers excusés : 7

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Jean-Pierre Coendoz - Luc Meunier - Philippe Trepier

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

# Conseil communautaire du 27 septembre 2018

délibération n° 159-18 C

objet **RD - Modification des statuts de Savoie Déchets**

---

Xavier Dullin, président, indique que par délibération du 22 juin 2018, Savoie Déchets a engagé une procédure de révision statutaire pour que le Syndicat mixte puisse participer aux financements des projets ou opérations ayant pour objet l'économie circulaire ou la valorisation énergétique de déchets à l'échelle départementale.

## **Modification de l'article 3-1**

Il est proposé de modifier l'article 3-1 relatif aux compétences obligatoires.

### Rédaction actuelle

Conformément aux dispositions des articles L.2224-13 et L.2224-14 du CGCT, le Syndicat est compétent, à l'égard de ses membres, pour :

- le traitement des ordures ménagères et assimilées,
- les opérations de tri des collectes sélectives et assimilées apportées sur les sites du Syndicat.

Le Syndicat peut assurer des prestations de services pour le compte de tiers, et éventuellement répondre à des consultations, liées à l'exercice de ses compétences (y compris hors de son périmètre géographique) ou relevant d'activités connexes à celles-ci.

Le Syndicat n'est pas compétent pour les opérations de collecte, de transport et/ou de transfert avant traitement ou tri ainsi que pour la gestion des déchetteries.

### Nouvelle rédaction

Conformément aux dispositions des articles L.2224-13 et L.2224-14 du CGCT, le Syndicat est compétent, à l'égard de ses membres, pour :

- le traitement des ordures ménagères et assimilées,
- les opérations de tri des collectes sélectives et assimilées apportées sur les sites du Syndicat.

Le Syndicat n'est pas compétent pour les opérations de collecte, de transport et/ou de transfert avant traitement ou tri (à l'exception du transport ou du transfert des déchets acheminés sur les sites de traitement ou de tri de Savoie Déchets et dont la redirection ou les exportations sont rendues nécessaires sur d'autres sites de traitement ou de tri), ainsi que pour la gestion des déchetteries.

## **Modification de l'article 3-2-1**

Il est proposé de modifier l'article 3-2-1 des statuts (Gestion des crises et situations exceptionnelles antérieures à la création du Syndicat et liées à sa compétence traitement) en supprimant la situation exceptionnelle concernant les exportations de l'usine de Chambéry durant ses travaux de modernisation, celle-ci n'ayant plus d'effet.

Il ne reste donc, au titre de la compétence optionnelle de gestion des crises et situations exceptionnelles, que la gestion de la crise de l'usine de Gilly-sur-Isère.

## **Ajout d'un article 6 et d'un article 7**

Il est proposé d'ajouter un article 6 et un article 7.

### Article 6 : Actions du Syndicat liées à ses compétences

Le Syndicat exerce ses compétences dans le cadre d'actions qu'il met en œuvre pour le compte de ses membres.

Il peut également réaliser ou faire réaliser des études, des travaux, des investissements, apporter son soutien financier (aides à l'investissement exclusivement) à des projets réalisés sur le territoire du Syndicat, ou pour l'action d'associations justifiant d'une intervention à l'échelle départementale, pour autant que ces projets ou cette action contribuent à l'une au moins des finalités suivantes :

- accroître la performance énergétique de ses installations,

- accroître la performance de la valorisation ou le recyclage des déchets relevant des compétences du Syndicat,
- favoriser le développement des installations publiques ou privées alimentées par les ressources d'énergies issues des activités de valorisation du Syndicat,
- limiter la production des déchets afin de lutter contre les gaspillages et de concourir à l'économie circulaire au sens de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- limiter le recours aux ressources d'énergies d'origine fossile ou importée.

#### Article 7 : Prestations de services

Le Syndicat peut assurer des prestations de services pour le compte de tiers, répondre à des consultations ou mises en concurrence, liées à l'exercice de ses compétences (y compris hors de son périmètre géographique) ou relevant d'activités connexes à celles-ci.

En tant que membre de Savoie Déchets, Grand Chambéry est appelé à se prononcer sur cette révision statutaire.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

**Vu** les articles L.5211-17 et L.5211-20 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du Comité syndical de Savoie Déchets du 22 juin 2018 notifiée le 19 juillet 2018,

#### ***Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **approuve** les statuts modifiés de Savoie Déchets ci-joints.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 159-18 C

Objet de l'acte : RD - Modification des statuts de Savoie Déchets

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalite 1 - Cadre institutionnel: création, modifications statutaires, définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées, transformations, fusion, dissolution

Date de l'acte : 27 septembre 2018

Annexe : statuts savoie dechets;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180927-lmc1H21224H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21224H1

Date de transmission en Préfecture : 11 octobre 2018

Date de réception en Préfecture : 11 octobre 2018